



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 11 octobre 2023

Délibération n°45/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à onze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 3 octobre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, François NEBOUT, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY), Michel CARTERET, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY (pouvoir à monsieur Gérard ROY).

Mesdames Nicole BONNEFOY (Pouvoir à madame Hélène GINGAST), Nelly VERGEZ (Pouvoir à monsieur Patrick MARDIKIAN), Stéphanie GARCIA (pouvoir à monsieur François NEBOUT), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard ROY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir[s]	5
Absent[s]	9
Votants	16

Objet : Adhésion et subvention de fonctionnement du Pôle Image Magelis à l'association BOCAJ année 2023

Le secteur de l'audiovisuel et du cinéma rejette 1,7 millions de tonnes de CO2 dans l'atmosphère chaque année (source : étude Ecoprod 2020). Le secteur génère par ailleurs une quantité de déchets et une pollution croissantes. Parce qu'elle véhicule des messages et façonne les représentations collectives, cette industrie a une responsabilité particulière dans la prise de conscience écologique. Elle se doit donc d'être exemplaire dans ses méthodes de travail et de création.

C'est pourquoi le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) a annoncé le 30 juin 2022 mettre en place progressivement des normes contraignantes pour les professionnels. Le CNC entend par ce plan d'action (intitulé Plan Action ! du CNC, conçu sur trois ans) réduire l'impact du cinéma et de l'audiovisuel sur l'environnement. Les aides du CNC seront ainsi conditionnées au respect de certaines obligations en matière d'environnement.

Depuis janvier 2023, la réalisation d'un bilan carbone a notamment été rendue obligatoire pour toute œuvre audiovisuelle ou cinématographique en prise de vue réelle financée par le CNC.

Afin de s'inscrire dans cette démarche, le Pôle Image Magelis a adhéré à l'association nationale Ecoprod dès mars 2022. Il a proposé, tout au long de l'année universitaire 2022-2023, différentes formations et sensibilisations sur son territoire à destination des professionnels et étudiants des tournages en prise de vue réelle.

L'obligation de réalisation d'un bilan carbone s'étendra au secteur de l'animation à partir de mars 2024. Les professionnels de l'animation doivent ainsi se mettre d'accord sur la façon de mesurer leur bilan carbone dans les prochains mois. Un outil commun est notamment en cours d'élaboration en partenariat entre Ecoprod et AnimFrance. Et des formations spécifiques devront être mises en place sur tout le territoire.

Le Pôle Image a par ailleurs participé à l'élaboration du guide de l'écoproduction en animation à l'initiative d'Ecoprod et La Cartouch'Verte, présenté lors du dernier Festival d'Annecy.

Le Pôle Image souhaite à présent renforcer son action en faveur de la transition écologique au niveau du territoire et participé activement à l'association locale qui vient de se créer : BOCAJ pour Bouleversement Carbone dans l'Animation et le Jeu video en Nouvelle-Aquitaine.

La BOCAJ, officiellement créée en juillet 2023, mais en activité depuis décembre 2022, a vocation à créer une dynamique collective de transition écologique pour les entreprises et écoles de l'image dans le secteur de l'animation et du jeu vidéo de Nouvelle-Aquitaine et en particulier de Charente à travers un programme d'accompagnement et de formations à la décarbonation des entreprises de l'image.

Les axes de travail :

- Sensibiliser : des formations (fresques, ateliers 2 tonnes, ...), des conférences avec des experts et des entreprises engagées, ...
- Comprendre : réalisation de bilans carbone, de diagnostics
- Agir : Partager et mettre en place des bonnes pratiques, mesurer et améliorer

Le Conseil d'administration est le suivant :

- Emily Ponsard, Caribara, Co-Présidente
- Alexandre Bretheau, Loops Creative Studio, Co-Président
- Dominique Lyoen, Novo3D, Trésorier
- Sabine Hitier, Fost Studio, Trésorière adjointe
- Antoine Jové, Hop Studio, Secrétaire
- Axel Buendia, CNAM ENJMIN, Secrétaire adjoint
- Nathalie de Bernardinis, Studio Hari, Vice-Présidente
- Franck Renaudeau, le Nid Créatif, Vice-Président
- Xavier Truchon, Toku, Vice-Président

Le Pôle Image Magelis souhaite soutenir cette démarche : participer aux différents groupes de travail mis en place au sein de l'association afin de partager bonnes pratiques et informations réglementaires, sensibiliser professionnels et étudiants, accompagner les entreprises locales dans leur transition écologique et mettre en place des actions concrètes afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Le montant de l'adhésion à l'association BOCAJ pour le Pôle Image s'élève à 150 € pour 2023.

Une subvention de fonctionnement a également été sollicitée auprès du Pôle Image. Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2023 s'élève à 29 040 € TTC. La demande de subvention au titre de l'année 2023 s'élève à 12 000 € TTC. Une subvention du même montant a été sollicitée auprès du Crédit Agricole qui a déjà fait part de son intérêt pour le projet et a participé à une réunion de l'association.

Cette subvention doit permettre d'assurer la coordination et l'animation de l'association (1 jour/semaine sur 13 semaines) et mettre en place des formations et ateliers de sensibilisation.

Afin de sécuriser ses actions, l'association souhaite un engagement du Pôle Image sur trois ans. Au titre des années 2024 et 2025, le montant sollicité s'élève à 24 000 € TTC pour chaque année pour un budget prévisionnel annuel de 105 000 € TTC. La Région Nouvelle Aquitaine et GrandAngoulême seront également sollicités et l'association répondra à l'appel à projets Alternatives Vertes 2 en septembre 2023 pour lui permettre de mettre en place des investissements complémentaires de structuration (mutualisation d'installations, outils spécifiques de mesure carbone, ...).

Le projet de convention relatif à cette action qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe de l'adhésion du Pôle Image Magelis à l'association BOCAJ ;
- acceptent le règlement de la cotisation de 150 € pour l'année 2023 et pour les années suivantes ;
- approuvent le principe et les termes de la convention établie au titre du fonctionnement de l'association ;
- autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 Octobre 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 Octobre 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 Octobre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

